



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1794-01

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1794-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1794 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier les dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 7 décembre 2020.

QUE le règlement a été approuvé le 14 décembre 2020 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ou sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux-mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)